

## ANNEXE D

### Guide ISO et autres standards

#### Application et politique de développement

Chaque fois que possible, un standard ISO adéquat, une Norme CEN, une réglementation SOLAS ou autre standard reconnu internationalement est adopté par les RSO. Les changements et les développements dans les standards internationaux sont vérifiés par le sous-comité des Réglementations Spéciales, et peuvent remplacer une partie des Réglementations Spéciales. Des changements significatifs n'affectent seulement, si possible, que les nouveaux bateaux, et/ou un nouvel équipement.

#### ISO

ISO, l'Organisation Internationale de Standardisation est une fédération mondiale d'organismes de standards nationaux (organismes membres de l'ISO). Le travail consistant à préparer les Standards Internationaux est normalement effectué par les Comités Techniques de l'ISO. Chaque organisme membre concerné par un sujet pour lequel il a été établi un Comité Technique a le droit d'être représenté dans ce comité. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales, incluant par exemple WORLD SAILING, prennent part au travail. Des copies des Standards Internationaux peuvent être obtenues auprès d'un organisme national de standards.

Les Standards Internationaux suivant (ou projet de standards) sont mentionnés dans les Réglementations Spéciales :

| Standard ISO | Sujet   | Réglementation Spéciale |
|--------------|---|-------------------------|
| 8729-1       | Réfecteurs radar marine   | 4.10                    |
| 8729-2       | Réfecteurs radar marine   | 4.10                    |
| 9650         | Radeaux de sauvetage  | 4.20                    |
| 11812        | Étanchéité et vidange rapide de cockpits                                  | 3.09                    |
| 12401        | Harnais de sécurité de pont<br>(publié aussi sous la norme NE 1095)       | 5.02                    |
| 12402        | Équipements personnels de flottabilité                                    | 5.01                    |
| 12215        | Standards de construction de coque  | 3.03                    |
| 12217-2      | Évaluation de stabilité et de flottabilité                                | 3.04.4, 3.05            |
| 15085        | Garde-corps (filières) trampolines, filets chandeliers, points d'accroche | 3.14, 3.15              |
| 17339        | Ancre flottantes  | 4.27                    |

#### CEN

Les standards CEN (Normes) sont développés en Europe par le CEN (Comité Européen de Normalisation), qui publie les NE (Normes Européennes) et qui travaille étroitement avec l'ISO. Dans les RSO, ce qui suit est mentionné :

| Standard NE  | Sujet  | Réglementation Spéciale |
|--------------|--|-------------------------|
| 394, 399     | Accessoires de gilet de sauvetage                          | 5.01                    |
| 396          | Gilets de sauvetage  | 5.01                    |
| 1095         | Harnais de sécurité de pont<br>publié aussi sous ISO 12401 | 5.02                    |
| 1913 – 1 - 3 | Combinaisons d'immersion                                   | 5.07                    |

#### ABS

## Règlementations Spéciales Hauturières 2020-2021 – Annexe D

Guide ABS pour la construction et la classification des bateaux offshore. Ce guide des échantillonnages (standards de construction) était originellement publié par ABS (American Bureau of Shipping) en collaboration avec l'Offshore Racing Council.

### RCD

Le RCD (Recreational Craft Directive – Directive pour les navires de plaisance) est publié sous l'autorité de la Communauté Européenne au nom de laquelle « les organismes de classification » peuvent approuver les standards de construction de voiliers, ce qui leur confère le droit d'apposer la marque CE permettant la vente dans l'Union Européenne (voir RSO 3.03).

### SOLAS

La Convention SOLAS (Safety Of Life At Sea – Sécurité de la vie en mer) est publiée par l'OMI (Organisation Maritime Internationale) auprès de laquelle l'ISAF a un statut consultatif. SOLAS chapitre III, réglementation 3, et 10 se réfèrent au Code LSA (Life Saving Appliances – Equipements pour sauver la vie), Code publié en un livret séparé, auquel les RSO font les références suivantes :

| Code LSA                    | Sujet                           | Réglementation Spéciale |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Chapitre III, 3.1, 3.2, 3.3 | Fusées (pyrotechnique)          | 4.23                    |
| Chapitre II, 2.2.3          | Lumière pour gilet de sauvetage | 5.01                    |
| Chapitre IV, 4              | Radeaux de sauvetage            | 4.20                    |
| Chapitre II, 2.3            | Combinaisons d'immersion        | 5.07.1                  |
| Chapitre II, 2.5            | Aide à la protection thermique  | 4.20                    |

### Contacts :

#### CEN Secrétariat Central

36 rue de Stassart  
B-1050 Bruxelles  
Belgique  
Tel : +32 2 550 08 11  
Fax : +32 2 550 08 19  
[www.cenorm.be](http://www.cenorm.be)

#### ISO Secrétariat Central

1 rue de Varembe  
Case postale 56  
CH-1211 Genève 20  
SUISSE  
Email : [central@isocs.iso.ch](mailto:central@isocs.iso.ch)  
Tel : +41 22 749 01 11  
Fax : +41 22 733 34 30  
[www.iso.org](http://www.iso.org)

#### IMO International Maritime Organisation

4 Albert Embankment  
London EC1 7SR  
GRANDE BRETAGNE  
Email : [info@imo.org](mailto:info@imo.org)  
Tel : +44 207 735 7611  
Fax : +44 207 587 3210  
[www.imo.org](http://www.imo.org)